



## Manifeste # 2 du Forum Pointe de la Jonction

### Pointe de la Jonction: c'est un parc !

#### 2011 : Manifeste # 1

En 2011, le Forum Pointe de la Jonction (FPJ) publiait un premier manifeste demandant à tous les acteurs concernés d'ouvrir un débat public sur le futur parc de la pointe de la Jonction et de concrétiser au plus vite ce projet, afin que chacune et chacun puissent enfin bénéficier de ce lieu exceptionnel.

Depuis, le Forum s'est engagé avec enthousiasme et persévérance afin de

- mettre l'intelligence collective au service de la co-conception et de la co-construction du futur parc de la Pointe,
- imaginer un espace adapté aux besoins et aux désirs de ses habitants, de ses usagers, de ses visiteurs,
- favoriser l'avènement d'une culture urbaine vivante, croisant les expériences et les compétences de toutes et tous.

En dix ans, que s'est-il passé ?

#### Contexte

La récente pandémie a montré la nécessité pour la population genevoise de disposer d'espaces de délasserment en ville. Cela est encore plus important dans le quartier de la Jonction, l'un des plus denses de la ville, dont la population ne cesse d'augmenter. L'ancien dépôt de bus des TPG, à l'extrême pointe de la Jonction, s'étend sur 16'000 m<sup>2</sup> env. – deux fois la surface du parc Gourgas ou un quart du parc des Bastions. Or, ce terrain a été mis en zone de verdure en 1939, zone confirmée en 1961 et il est désormais inscrit comme futur "parc public" dans le plan directeur cantonal "Genève 2030". Il offre une opportunité unique de réaliser un espace de verdure de grande qualité, tant pour les habitants de la Jonction, que pour les usagers et les visiteurs de passage.



Aujourd'hui, grâce notamment à la pétition lancée par le FPJ, la création d'un parc public dans ce lieu unique est validée par le canton et par la Ville de Genève.

L'année 2022 ouvre une nouvelle étape dans le projet de parc. Il s'agit d'une part de finaliser son image directrice en vue d'élaborer un plan de site (plan d'aménagement global). D'autre part, durant la période transitoire précédant la réalisation du parc, l'ancien parking des bus TPG sera mis à disposition de la population.

### **Principales étapes :**

2010-2017: l'aménagement du sentier des Saules et l'installation de pontons sur le Rhône confirment l'attrait pour la nage en eaux vives, à Genève comme à Bâle, Zurich ou Berne.

2016 : le FPJ lance une pétition pour la création d'un parc, qui a récolté plus de 5'600 signatures.

2017-2018 : première phase de la démarche participative et présentation de ses résultats lors d'un Forum public et citoyen.

2018 : le TAPI (Tribunal de première instance) donne raison aux riverains, qui avaient déposé des recours, tous les projets sont suspendus tant qu'un plan de site définissant un projet global d'aménagement de ce lieu n'est pas adopté par le Conseil d'Etat.

2018 : en juin, le Conseil municipal de la Ville de Genève octroie un crédit d'étude de 460'000 CHF pour les études du futur parc.

2019 : désignation d'une équipe pluridisciplinaire, sur appel d'offres, pour développer un processus participatif, conduisant au projet.

2020 : libération de l'esplanade occupée par les bus TPG.

2021 : deuxième phase de la démarche participative (ateliers de concertation dans la Maison du projet, publication d'une gazette, etc.).

été – automne 2021 : animation du site avec des projets associatifs et fin de la phase de concertation du projet de parc, parution du dernier numéro de la Gazette, avec l'image issue de la concertation.

printemps 2022 : réouverture du site et début de l'occupation transitoire avec des projets associatifs et des projets de la Ville de Genève jusqu'à la réalisation du parc.

### **Un acquis majeur : il y aura un parc à la Pointe**

#### **Mettre à profit la phase transitoire pour offrir un lieu de détente et de délassement et préfigurer le futur parc**

- L'affectation transitoire de l'ancien parking des bus TPG est un moyen de parvenir au but – l'aménagement du parc – en enrichissant le projet par des expérimentations - créer des potagers, construire des jeux, etc..



- Le temps de cette affectation transitoire est corrélé à celui de l'élaboration et de l'adoption du plan de site, mais le FPJ souhaite qu'il soit le plus court possible.
- Cette appropriation du lieu par les habitants et les usagers qui développent des projets associatifs et participatifs fédérés par le Collectif d'occupation temporaire (COT) et bénéficiant d'une coordination financée par la Ville de Genève.
- Il s'agira également de réfléchir à la future gouvernance du parc, de ses rives et de sa buvette socio-culturelle, sous une forme associative du type de celle des usagers des Bains des Pâquis (AUBP).
- Des projets commerciaux et mercantiles sont contraires aux valeurs défendues par le FPJ, tant dans la phase transitoire que pour le futur parc.

### **Réaliser un parc et des promenades aménagées répondant aux aspirations citoyennes**

- maintenir et enrichir la biodiversité, refonder les liens avec la nature et le cosmos; etc. ;
- créer un lieu pour se délasser, se rencontrer, se rafraîchir, rêver, jouer, observer, marcher, nager, pêcher, etc. ;
- offrir un maximum d'espaces ouverts et sans fonctions déterminées ;
- planter des arbres majeurs (s'inscrire dans la perspective d'une canopée à 25% pour lutter contre la surchauffe climatique), préserver les arbres existants et garantir un maximum de surfaces perméables ;
- offrir des commodités publiques – fontaines, jeux d'eau, bancs, éclairage, toilettes, etc. ;
- faciliter les accès à l'eau (baignade côté Rhône, belvédères côté Arve) ;
- réaliser des sols confortables pour la marche, qui puissent accueillir tous les usagers ;
- prévoir suffisamment de places de stationnement pour les vélos ;
- considérer l'avenue de la Jonction comme l'accès principal et la réaménager (ombrage, piste cyclable, desserte transport public) ;
- réaffecter le bâtiment du Canoë-Club en buvette socio-culturelle sans but lucratif, ouverte toute l'année ;
- déplacer le Canoë-Club, en envisageant le réemploi de bâtiments ou de structures existantes sous-utilisées ;
- co-réaliser l'aménagement du parc avec les habitants et les usagers, en favorisant l'économie de moyens, l'utilisation de matériaux de construction locaux, sains et recyclables, le réemploi et la transformation de ce qui se trouve sur place, l'alimentation par des énergies renouvelables.

### **Pour rappel**

Le FPJ fonctionne de manière bénévole et démocratique et n'a pas de but lucratif. Il défend certaines valeurs – travail associatif, solidarité, processus incrémental, économie de moyen, etc. - et collabore avec d'autres associations – comme les Jardins de la Jonction – pour les affiner et les affirmer à travers une charte commune.



### *Le Forum Pointe de la Jonction*

*Le Forum est un mouvement citoyen fondé en 2009 par l'Association des habitant.e.s de la Jonction (AHJ), l'association Ecoquartiers-Genève (EQGE), la Fédération des artistes de Kugler (FAK) et la Maison du quartier de la Jonction (MQJ). Il a été rejoint par l'association du Canoë-Club de Genève (CCG), l'Association pour la reconversion vivante des espaces (ARVe), l'association Le Rhône pour tous dans le respect de chacun (RPT) et le collectif Nicoletta (NIC). Ces 8 associations se sont fédérées en association faîtière en 2019.*

*Le FPJ a organisé plusieurs forums citoyens, lancé des pétitions et engagé la concertation citoyenne afin de promouvoir le projet de parc à la Pointe et, plus généralement la vie collective dans le quartier, qui a des qualités à maintenir et à développer : des logements bon marché, des équipements pour les jeunes et les personnes âgées, des bistrotts et des activités, des lieux de création et de diffusion pour la culture, des espaces publics généreux.*

*Le Forum souhaite que toutes les démarches en vue de la réalisation de ses objectifs soient conduites en concertation avec les habitants et les usagers des lieux, dans le respect de leur droit à la ville, en préservant le caractère populaire du quartier, en maintenant prioritairement ceux qui y vivent et y travaillent et en leur offrant toutes les aménités urbaines.*

*Pour le FPJ, le quartier de la pointe de la Jonction représente un patrimoine social, urbanistique et environnemental unique, qu'il s'agit de protéger et d'enrichir.*